L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX, No. 73 rue de Chartres. — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 9 DECEMBRE 1862 — Entre les rues Bienville et Conti.

Nouvelle-Orléans

MARDI MATIN, 9 DECEMBRE.

☞ Les porteurs sont autorisés à prendre des abonnements à la semaine à raison de 25 cents.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par E. Roger & Co, à leurs salles d'encan—Grande vente de draps, casimirs, satin de laine, satinets, couvertures, &c et 150 lots marchandises sèches de saison.

Par D. W. C. Farrington, sur le brick Poinsett, poteau 23, Troisième District—Charbon de terre et de bois perches à cercles &c.

Par le même, aux écuries, encoignure Jackson et Tchoupitoulas—Chevaux et mulets.

Par E. M. Jacobs, à 4 heures P. M., au Vieux Bassin—La goëlette Black Bird.

Par D. E. Morphy, à 10 heures, dans la rue des Magasins, No 47—marchandises diverses.

Par R. B. Sykes, à 10 heures, dans la rue des Magasins, No 59—Marchandises diverses.

Par J. B. Boisseau, à onze heures, dans la rue des Magasins, Nos 27 & 29—Groceries, provisions, liqueurs, &c.

Par Hoffman & Marks, à 10 heures, dans la rue de Chartres, No 41—Jouets et articles de fantaisie.

Par R. T. Montgomery, à 3 heures, au Picayune Tier, 2e District—Bananes, cocos, &c., à l'encan.

Quelques mots sur la portée de l'acte d'émancipation.

Le *World* demande à la *Tribune* ou à quelque autre organe reconnu de l'administration, une réponse à diverses questions sur ce qu'il adviendrait dans le cas où la Cour Suprême déciderait que la proclamation d'émancipation est inconstitutionnelle, ou dans le cas où les rebelles offriraient de déposer leurs armes après le 1er janvier, disons au 20 janvier prochain. Nous pensions avoir déjà répondu à la première de ces questions dans la démonstration que nous avons donnée de ce fait, attesté par l'histoire, que le rétablissement de l'esclavage sur quatre millions d'hommes affranchis est impraticable, et serait une épreuve périlleuse pour ceux qui la tenteraient (témoin St-Domingue). Mais le télégraphe nous informe que l'organe de l'administration, le seul que nous connaissions, savoir le président des Etats-Unis, se prépare à éclairer le sujet sous toutes ses faces, dans son message annuel dont il s'occupe en ce moment et qui sera bientôt soumis au public. Nous préférons, en conséquence, lui laisser prendre cette initiative que nous suivrons quand le moment convenable sera arrivé. Patience, et vous en aurez assez ! [*New York Tribune.*]

Cause de certaines défaites.

(De la *Tribune* de New-York du 22 nov.)

L'*Union* de Rochester accuse avec zèle la guerre pour l'Union suivant la mesure de la plateforme de Seymour. Dans sa correspondance de l'armée, ce journal publie une lettre écrite par un démocrate volontaire du 13e régiment de New-York et datée du 13 novembre du camp près de Warrenton, Virginie. Nous y remarquons le passage qui suit :

" Toute la journée de mardi, à part les moments d'exercice, s'est passée dans la discussion de l'éloignement de McClellan. Des opinions peu flatteuses pour la cause de l'Union ont été exprimées avec beaucoup de liberté. Les uns allaient jusqu'à espérer que nous serions refoulés jusqu'à Washington dans le prochain engagement ; les autres que le gouvernement serait obligé de reconnaître la Confédération du Sud, etc......

Des centaines d'officiers ont offert ou offriront leurs démissions à cause des dernières révocations et il ne manque plus qu'une chose pour faire donner sa démission à toute l'armée, c'est de nommer Fremont commandant en chef. Le bruit court ici que cela est sur le programme."

Il nous semble, continue la *Tribune*, que ces lignes contiennent l'explication très claire de la défaite de Pope sur le vieux champ de bataille de Manassas sans qu'il soit besoin de faire un pas de plus. Si des centaines d'officiers donnent leurs démissions parce que le président fait un changement de commandants ou qu'ils espèrent que nous serons refoulés sur Washington dans la prochaine bataille et que le gouvernement devra reconnaître la Confédération du Sud, il est aisé de se rendre compte de la défaite de Polk et de celle qui attend Burnside. Le président est tenu pour responsable de chaque échec subi par nos armes, mais il n'est pas libre de choisir même parmi ses adversaires politiques les généraux qui lui paraissent les plus capables d'assurer le succès ; il faut qu'il prenne les généraux que l'opposition lui indique ou l'armée nationale sera désorganisée, démoralisée et battue. Cet usage là nous paraît un peu dur à suivre.

CHIFFRE DES RECRUES FÉDÉRALES. — Les statistiques du bureau de l'adjudant-général indiquent que 167,000 des recrues faisant partie du dernier appel de 300,000 hommes du Président Lincoln, sont maintenant en campagne.

ARRIVÉE DE REBELLES À HALIFAX. — Un correspondant de cette ville écrit à l'*Evening Post* que le lieutenant Maury et trois ou quatre autres hommes du Sud y sont arrivés par le steamer *Delta*, venant des Bermudes, et qu'ils sont partis sur l'*Asia* pour l'Europe.

Maury s'en est allé avec le rang de Commodore pour prendre, selon toute probabilité, le commandement d'un des navires qui se construisent en Angleterre pour le compte du gouvernement confédéré.

DÉSERTION DE CONSCRITS.—Le *Herald* du 24 publie ce qui suit :

Les conscrits qui sont au camp de Harrisburg, Pennsylvanie, désertent, dit-on, par centaines. Le *Lancaster Express* dit que sur onze cents hommes qui sont partis de ce comté pour le camp il en reste à peine quatre cents. Au camp Hare, près de Pittsburg, on se plaint du même résultat. Presque tous les remplaçants ont disparu.

EMIGRATION DES REBELLES EN EUROPE.—Les deux steamers partis de New York, le 22 novembre, pour l'Europe, ont emporté $1,589,409 en espèces.

POUR NEW-YORK par Key West et la Havane—Le beau steamer *Bio Bio*, dont les aménagements ne laissent rien à désirer, dont la marche est d'une vitesse supérieure, et qui est commandé par des officiers habiles, partira pour les ports ci-dessus désignés, jeudi prochain (11) à cinq heures du soir.

NAVIRE POUR LE HAVRE—Le beau navire français *Ferrière*, capitaine A. Pichot, partira samedi prochain, 13 du courant pour le Havre. Il peut encore prendre un peu de fret léger et des passagers d'entrepont. Les personnes qui désirent aller en Europe ou y envoyer du fret ne sauraient trouver une occasion plus favorable. Non seulement le *Ferrière* est un bon et solide navire, d'une marche supérieure, mais il porte un pavillon qui le protège contre les périls maritimes résultant de l'état de guerre entre le Nord et le Sud.

DESSOMMES FRÈRES— On trouve chez MM. Dessommes frères, au coin des rues Chartres et Canal, de très belles marchandises sèches *aux plus bas prix du marché*, pour du comptant Avis aux familles.

WM. J. REID.—La maison de Wm. J. Reid No. 33 rue des Magasins, vient de recevoir un fort envoi de comestibles et de provisions sur lequel nous nous hâtons d'appeler l'attention Les prix de M. Reid sont toujours très modérés

WARNEKEN & CIE.—MM. Warneken & Cie. No. 41 Union, ont reçu par le steamer *Bio-Bio* du café Rio et de Java, des bougies (Star) de Cincinnati, de la graisse et du thé de qualité supérieure, ainsi que vingt mille feuilles de papier pour billets de banque. Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les annonces que cette maison publie dans nos colonnes.

COMESTIBLES, VINS ET LIQUEURS. — Nous recommandons aux familles le beau magasin de comestibles, de vins et de liqueurs de M. W. H. Henning, No. 97 rue du Camp. Elles y trouveront tout ce qu'elles peuvent désirer, le tout de choix et à bon marché.

C. ROUYER.—M. C. Rouyer, galvaniseur, No 135 rue de Chartres, achète le vieil or et le vieil argent. Il répare les montres et les bijoux, fabrique de la bijouterie et de l'orfèvrerie. Tout ce qui sort de ses ateliers est remarquable de fini et d'élégance. On trouve aussi chez M. Rouyer un grand assortiment de couverts en alfénide, de lunettes, pince-nez, verres cylindriques, &c. Voir aux annonces.

PRODUITS PHARMACEUTIQUES.— On trouve à la pharmacie de M. A. A. Peychaud, 30 rue Royale, du sel soda, de l'alun pulvérisé, de l'acide tartrique et sulfurique, du sel d'Epsom et autres produits pharmaceutiques.

SOCIEDAD RECOBIENA. — Cette honorable société a élu, dimanche, son bureau et son médecin. Les suffrages ont désigné Don Sebastian Pablo pour président, Don Francisco Sancho pour vice-président, D. G. Segui y Gracia pour sénateur, Don Gabriel Prat, pour trésorier, MM. Don F. Sigue, Don Jaime Fabregas, Don Pedro Pons, Don E. Carreras Don José Rosch, Don J. Ginard, Don Antonio Marques, Don Mateo Marques pour membres du comité, et M. R. Vincent pour médecin.

CHRONIQUE LOCALE.

COUR PRÉVÔTALE.—Les quatre soldats qui appartiennent à la compagnie de cavalerie de Mc Gee et dont il a été question dans l'édition d'hier soir, ont été condamnés chacun à dix piastres d'amende.

Dan. Guillotte et Frank Edwards, esclaves, ont été envoyés à la geôle de police pour avoir grossièrement insulté une blanche.

Céleste, ci-devant esclave du général Beauregard, a été condamnée à un mois de détention à la geôle de police pour ivresse et bris de paix.

ENQUÊTES—M. Beach a tenu, hier, une vingtième enquête au No 236, rue Front Levée, sur le cadavre de Louise, négresse de M. Deshotels, de la paroisse St-Jean-Baptiste. Elle avait 24 ans—Verdict, maladie de cœur.

—Une autre enquête a été tenue, au Tenor Almshouse, sur le cadavre de Nelly, esclave de Mme Knight, de Grande Rivière. Verdict, pneumonie.

—Une troisième enquête a été tenue, au même endroit, sur le corps de Marie Rose, âgée de deux ans, esclave de M. J. E. Jervis. Verdict, pneumonie.

CHÂLE PERDU.—La personne qui a trouvé un châle, dimanche soir, au Théâtre des Variétés, au moment de la clôture, est priée de le déposer au contrôle, le plus tôt possible.

ACCUSATION DE PARJURE—Les officiers James Finn et Michael Evans ont été arrêtés, hier, dans le Deuxième District, à la demande d'Andrew Gaspard qui les accuse de parjure. Les inculpés comparaîtront, ce matin, devant le juge Bell.

DEUXIÈME COUR—Le 22 octobre dernier, Magdeleine Charlott Kopp a demandé à la Deuxième Cour de District de prononcer le divorce entre elle et Charles Fliege, qu'elle a épousé en secondes noces le 6 juillet 1848. Elle n'a pas eu d'enfant de lui, il l'a maltraitée, battue, elle a été forcée de le faire mettre sous caution, la première fois par le recorder Gastinel, la seconde par le juge Bell, non seulement il ne pourvoit pas à ses besoins, mais encore l'empêche de louer une propriété qu'il veut vendre pour en gaspiller le produit. Elle demandait qu'il lui fut permis d'habiter une maison de la rue Bienville, (No 220) entre les rues Marais et Tremé, et qu'il lui soit alloué d'avance vingt-cinq piastres par mois.

Le tribunal a accordé à cette dame tout ce qu'elle demandait et le divorce a été prononcé.

ASSESSEMENT D'ETAT.—Les tableaux de l'assessement d'Etat pour l'année 1862 viennent d'être terminés. Le total de l'assessement s'élève à $130,373,377 et se subdivise ainsi :

Propriétés foncières	$87,964,030
12,577 esclaves	7,136,300
Chevaux &c	669,012
Voitures &c	267,775
Intérêt dans les navires	407,350
Capital des banques	1,836,800
Argent à intérêt	9,309,886
Capital dans le commerce	17,981,171
Argent comptant	2,903,892
Pianos, montres, &c	864,939
	$130,373,377

La taxe prélevée sur ce total s'élèvera à $380,255 67, montant qui se subdivise de la manière suivante :

Taxe d'Etat—1¼6 de 1 pour cent	$217,288 96
Mill Tax—1¼10 de 1 pour cent	130,373 37
Taxe des améliorations— 1¼4 d'un *mill* à la piastre	32,593 34
	$380,255 67

Inauguration du service des paquebots français de l'Indo-Chine.

DISCOURS DE M. FOULD.

(Extrait du *Constitutionnel* du 21 octobre.)

Une lettre de Marseille, datée d'hier matin, nous apporte quelques nouveaux détails sur la cérémonie d'inauguration à laquelle est allé assister S. Exc. M. Achille Fould, ministre des finances, ainsi que le texte même du discours de M. le ministre. On faisait assez justement remarquer à Marseille que la présence du ministre dans cette ville achevait de mettre à néant tous les bruits qui avaient couru sur une dissolution du cabinet.

La solennité du samedi consistait en un banquet donné dans une des salles de la compagnie des Docks, qui, elle surtout, paraissait faire une sorte d'inauguration. La salle du banquet était très élégamment décorée et éclairée. Le service était fait par les cuisines et le matériel de table de la compagnie des Messageries Impériales.

A ce banquet avaient pris place le ministre des finances, le général d'Aurelle de Paladines, commandant la division ; Mgr l'évêque, M. Mérimée, sénateur ; les deux députés de Marseille ; M. Barbier, directeur général des douanes et des contributions indirectes ; M. Peyron, administrateur général des postes ; M. Sapia, chef du mouvement des fonds au ministère des finances ; les autorités civiles et militaires ; MM. Béhic, Reveuse, West, Munier, A. Lacroix, E. Delessert, Denion Dupin, Breittmayer, Pastré, administrateurs des Messageries Impériales ; M. Coullet, administrateur adjoint ; M. Delacour, ingénieur en chef ; M. Talon, directeur de l'exploitation ; M. Desplaces, ingénieur en chef des Docks, etc.

M. Béhic a porté un toast à l'Empereur. Il a rappelé les encouragements donnés par le chef de l'Etat aux relations postales et commerciales dans la Méditerranée. M. Béhic a résumé, à grands traits, les œuvres de l'Empire, les victoires continentales, l'agrandissement de nos frontières, la liberté commerciale, l'extension de nos ports, et enfin l'élévation de la marine française du deuxième au premier rang. Ce discours a été couvert d'applaudissements.

M. Fould, ministre des finances a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

L'inauguration d'une grande entreprise dont le pays attend des résultats considérables, est pour nous tous une cause de vive satisfaction. Elle doit être aussi pour vous le sujet d'un légitime orgueil.

Il y a à peine quinze mois que le décret qui vous concède le service postal de l'Indo-Chine a été signé, et, devançant de près de deux ans le délai qui vous a été accordé, vous nous faites assister au départ de votre premier navire. Le public ne connaît pas de meilleure preuve de l'activité et de l'intelligence qui dirigent vos opérations. C'est un noble et instructif exemple que celui de ces hommes habiles et persévérants luttant contre de grandes difficultés et sachant les vaincre. La compagnie des messageries impériales a donné ce spectacle.

Lorsque, après de longues et vives contestations, le système des chemins de fer triompha en France, il semblait que toute une industrie, celle des transports terrestres, qui avait fait votre richesse, devait s'écrouler. Une concurrence terrible se dressait devant vous, et les esprits les moins timides se croyaient autorisés à prédire une catastrophe. Vous n'avez pas cédé, messieurs, à un découragement que bien peu de gens auraient osé blâmer. Poursuivie sur terre par la vapeur, vous vous êtes emparés d'elle et vous avez su trouver une source nouvelle de richesses et de prospérité dans ce qui semblait devoir être une cause de décadence et de ruine. Cette transformation a été si radicale et si complète, que le nom de *Messageries*, que j'aime à vous voir conserver, restera pour vous le symbole d'un grand acte de hardiesse, de décision et de bonheur.

Je crois, en effet, messieurs, que l'entreprise dans laquelle vous vous êtes résolument engagés aura les plus heureux résultats, non-seulement pour votre commerce et notre industrie, mais aussi pour vous-mêmes et pour ceux qui vous ont suivis.

La ligne de l'Indo-Chine, dont le parcours annuel ne représente pas moins de 100,000 lieues, et qui va desservir Suez, Aden, Ceylan, Saigon, Pondichéry, Madras, Calcutta, Chandernagor, Hon Kong, Shang-Haï et l'île de la Réunion, est destinée à mettre la France en communication directe et prompte avec l'extrême Orient. A partir de ce jour, les intérêts français, comme la civilisation française, auront pris pied sur ces lointains rivages où notre drapeau n'apparaissait qu'à de longs intervalles.

Le service postal de l'Indo-Chine vient heureusement compléter le réseau maritime qui lie déjà la France au nouveau continent par les paquebots transatlantiques, véritable couronnement des efforts tentés depuis quelques années pour faire refleurir parmi nous le commerce maritime et l'esprit d'entreprise. Vous avez grandement contribué, messieurs, à cette salutaire rénovation, et vous méritez les hommages qui sont dus à la persévérance, à l'énergie, à l'habileté.

Nul ne saurait prédire les développements que pourront prendre, dans ces régions encore peu connues, notre commerce et notre industrie. Mais les données positives que nous avons sur le trafic européen avec ces contrées sont de nature à justifier les plus grandes espérances. A l'heure où je vous parle, notre commerce avec le pays d'au delà du Cap ne représente pas moins de 500 millions de francs. Il n'est inférieur que de 134 millions à celui que nous entretenons avec l'Amérique du Nord, et il dépasse de 266 millions le chiffre de nos transactions dans l'Amérique centrale. Avec un tel point de départ, que n'a-t-on pas le droit d'attendre ! Combien de branches de commerce, combien de produits ignorés ou connus à peine peuvent surgir et prendre place dans les relations nouvelles ! Un seul fait en donne une idée : En 1852, quelques milliers de kilogrammes de soie de Chine furent envoyés à Lyon à titre d'essai ; en 1861, il est entré en France plus de 3 millions de kilos de ces soies reconnues indispensables pour subvenir, par la fabrication à bon marché, au développement de la consommation.

La navigation que vous allez entreprendre est destinée en outre à voir disparaître dans un avenir probablement peu éloigné, un obstacle resté jusqu'ici infranchissable, et dont le renversement sera l'une des plus grandes victoires de l'homme sur la nature. Si, comme tout porte à le croire, le percement de l'isthme de Suez réussit, Marseille deviendra le centre des relations entre l'Europe et l'Asie. C'est d'ici que partiront de nombreux navires chargés de porter aux Indes et en Chine les produits de notre industrie et les bienfaits de notre civilisation : N'y a-t-il pas quelque chose de providentiel dans ce rôle de Marseille, colonie grecque apportant à l'Occident, il y a vingt-quatre siècles, la civilisation orientale, et reportant aujourd'hui à l'Orient cette civilisation ennoblie et épurée ? Marseille semble désignée pour exercer l'action la plus énergique sur ces contrées lointaines qui vont s'ouvrir à notre commerce ; elle sera le point d'appui d'un nouveau levier et moralisation et de progrès. Aussi, tout ce qui regarde cette cité apparaît-il en dehors des proportions ordinaires. Quand on parle d'elle, il jure, il semble exagéré ; quand on le [illegible] se trouve insuffisant. Un bassin est à peine achevé qu'il faut en creuser un autre. Les ports s'ajoutent aux ports, et la réalité dépasse toujours les prévisions, comme toutes les espérances.

L'Empereur, fidèle à son amour pour les grandes choses, a largement favorisé ce mouvement d'expansion de Marseille. C'est sous sa puissante impulsion qu'ont été exécutés ou achevés les plus importants travaux d'utilité, d'embellissement et d'assainissement. C'est depuis l'Empire que Marseille a été rattachée à toutes les parties de la France par les voies ferrées, c'est à l'Empire que vous devez l'achèvement de l'aqueduc de Roquefavour, la construction du port de la Joliette, celle des docks, et tant d'autres améliorations, qui feront bientôt de Marseille la ville de France la plus salubre et la plus splendide.

De si grands changements, un pareil développement ne sont pas seulement dus aux avantages naturels de notre situation ; il a fallu une modification complète de notre politique commerciale et de notre système administratif. Combattues par les préjugés et retardées par la lutte des intérêts, cette réforme n'a prévalu que grâce à la volonté ferme et éclairée de l'Empereur ; et bientôt l'esprit d'entreprise, l'esprit d'association, libres de toute entrave, ont fait les grandes choses dont nous sommes témoins. Que l'on se rappelle l'état du commerce de Marseille il y a seulement dix ans. En 1852, il n'atteignait pas deux millions de tonnes, et, en 1861, il a dépassé trois millions. Combien de difficultés, cependant, il a fallu surmonter ! Il y a dix ans encore, vous étiez en quelque sorte exclus des contrées voisines par des pratiques barbares et surannées, qui entravaient les échanges et les surchargeaient de frais considérables. Ces pratiques ont heureusement disparu, et c'est à l'Empereur que vous devez de les avoir remplacées par l'établissement d'un système rationnel et efficace, déjà adopté sur une grande partie du littoral de la Méditerranée. Ce terrible Lazaret, dont une réclusion de soixante-dix jours a fait pour moi un souvenir personnel, n'existe plus, et une ville nouvelle va s'élever sur les vastes terrains qu'il occupait.

Mais d'autres obstacles s'opposaient au développement et à la prospérité de votre ville. Je veux parler du régime des prohibitions qui, sous prétexte de protéger notre industrie, ne faisait qu'en retarder les progrès. Une sage liberté vient d'être inaugurée, et c'est au sein de votre ville que l'on peut le mieux glorifier l'acte mémorable du 5 janvier 1860. La liberté du commerce des grains dont on effrayait l'agriculture était un corollaire du nouveau système, et dès le début il a garanti le pays des conséquences de la déplorable récolte de 1861. C'est par votre port que nos principaux approvisionnements sont arrivés, et ce funeste fléau de la disette est devenu pour vous, dans cette circonstance, une source nouvelle de développement et d'activité.

Ce n'est pas tout, messieurs, l'avenir vous promet d'autres progrès, et je dirai, sans crainte d'exagérer, que la prospérité de Marseille, quelque éclatante qu'elle soit déjà, n'est encore qu'à son début. Vous aviez à envier à l'Angleterre, qui nous a précédés dans la voie des réformes commerciales, ces docks qui, en réunissant les marchandises dans un centre commun, en permettent l'échange par un simple transfert, sans déplacement et avec une grande réduction de frais. Le magnifique établissement où nous nous trouvons fera bientôt de Marseille une place d'entrepôt, et complétera ainsi les éléments du plus grand établissement commercial de la France.

En même temps que s'évanouissent les derniers vestiges d'une théorie arriérée, vous voyez naître toutes les institutions de commerce et de crédit dues aux principes de la nouvelle science économique.

Vous avez donc en vos mains, messieurs, et je ne m'adresse pas seulement aux administrateurs des paquebots des Messageries impériales, je m'adresse à tout le commerce de Marseille, qui représentent ici ses membres les plus considérables et les plus honorés, vous avez en vos mains les éléments d'une immense prospérité et d'une influence presque sans limite. Vous allez envoyer d'ici sur des points pour ainsi dire inexplorés les produits de la France, de son industrie et de son sol. Le soin de son renom vous est confié. Montrez à ces nations qui nous appellent encore *barbares* que notre industrie peut les vaincre aussi bien que nos armes. Montrez-leur aussi ce que valent nos principes de morale et de scrupuleuse bonne foi. Donnez-leur de la France, de ses habitants et de son souverain l'opinion qu'en a l'Europe. Vous aurez assez fait pour sa gloire et vous aurez bien mérité du pays.

L'Empereur, qui a déjà manifesté son auguste intérêt pour votre entreprise, a voulu vous en donner un nouveau témoignage. Sa Majesté m'a chargé de vous annoncer qu'elle nomme officier de la Légion d'honneur M. Delacour, ingénieur de la marine, qui dirige la construction de vos navires, et chevalier, M. Coullet, administrateur adjoint de la Compagnie, dont le zèle et l'activité ont contribué à la prompte organisation du service.

Permettez-moi maintenant de porter un toast à la prospérité de votre nouvelle entreprise.

EDITION D'HIER SOIR.

PROCHAINS ARRIVAGES.—Les steamers attendus sont, comme nous l'avons annoncé, le *Continental* parti de Philadelphie le 25 et le *Potomac* parti de N. York le 26. Deux autres le *Roanoke* et la *Colombia* ont dû partir, le premier le 2 décembre et le second le 6, de N. York, tous pour le port de la Nlle-Orléans.

COMBUSTIBLES— On entend partout de vives plaintes sur la rareté et par conséquent sur la cherté des combustibles. Le bois et le charbon ne peuvent être achetés qu'à des prix exorbitants et bien au dessus des moyens pécuniaires de notre communauté épuisée. C'est là un des résultats de la guerre. Le charbon a été assimilé à un article de contrebande et le bois, bon pour les fourneaux de cuisines ne se trouve pas dans les environs exploitables de la ville. Il serait peut être à souhaiter vu les souffrances des classes pauvres au commencement d'un hiver très rude pour ce climat, que l'autorité militaire se départit de sa rigueur en ce qui concerne l'importation du charbon.

ELECTION.—On dit que la paroisse St Charles a donné 100 voix de majorité à M. Hahn et qu'il n'y a pas eu d'élection dans la paroisse de St-Jean-Baptiste.

LA LETTRE DU GÉNÉRAL LEE.—La correspondance adressée le 21 novembre de Washington au *World*, qui donne l'analyse de la lettre du général Lee au général Halleck, ajoute :

On dit que ce document était accompagné d'une lettre écrite par un membre élevé du gouvernement confédéré à d'autres membres du gouvernement fédéral, et dans laquelle était traitée la question du retrait de la proclamation d'émancipation. En addition aux arguments militaires que faisait valoir le général Lee, l'homme d'Etat confédéré met en avant de nouveaux arguments tirés des récentes élections du Nord. Si l'Union vient à être restaurée, dit ce document, il vaudra mieux ne pas avoir ce golfe de sang entre le Nord et le Sud, et si même le Sud réussit dans ses efforts il est préférable qu'il n'ait pas à garder rancune d'un souvenir aussi funeste.

Malgré ces communications, on assure encore ici que M. Lincoln est résolu à adhérer à la proclamation et à mettre à exécution jusqu'au bout le programme radical.

LA CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE DE M. SEWARD.— La correspondance diplomatique, préparée pour accompagner le message du Président et qu'on imprime en ce moment, fera un volume de 700 ou 800 pages.

LES ÉLECTIONS DU MISSOURI.—Le *St Joseph Journal* annonce que l'élection des partisans de l'émancipation, nommés au Congrès pour l'Etat du Missouri, sera contestée.

Proclamation

Du Maire de Louisville.

Le major Delph, de Louisville, a lancé une proclamation aux habitants de cette ville, dans laquelle il parle de la loyauté inébranlable de Louisville et du Kentucky à l'Union, et se plaint des violations flagrantes des lois de l'Etat et de la nation accomplies par les forces fédérales. Comme de la ville il a reçu un grand nombre de lettres d'officiers qui l'insultent parce qu'il fait exécuter les lois de l'Etat et les ordonnances de la ville.

Il dit : " Louisville est dénoncée par les rebelles comme un repaire d'abolitionnistes et de Lincolnistes, et quelques individus qui se déclarent unionistes accusent la ville d'être un nid de voleurs et d'enleveurs de nègres, avec diverses variantes de ces épithètes. Il y a un ou deux jours un régiment de l'Illinois est arrivé ici de haut de l'Etat et a amené un lot de nègres appartenant à des Kentuckiens qui malheureusement avaient leurs demeures sur la ligne de marche de ce régiment de l'Illinois.

" Les propriétaires, se fiant aux garanties complètes et incontestées de la foi nationale et des lois de cet Etat, ont suivi le régiment des maraudeurs jusqu'à cette ville, dans l'espoir de recouvrer leurs propriétés. Ils ont vu les nègres et les ont identifiés comme leurs propriétés, mais les soldats ont opposé une résistance armée à la tentative faite pour restaurer les nègres à leurs légitimes propriétaires.

Une répétition de cette tentative par le même régiment, le 77e de l'Illinois, dans la matinée du 19, ne s'est pas terminée aussi heureusement pour le régiment. Un des agents de police vit le régiment et arrêta un des nègres volés. Il le mit dans une charrette et partit pour la ville. Une force armée des déprédateurs, ayant un officier à sa tête, se mit à la poursuite de l'agent. Lorsque les soldats arrivèrent à la geôle, le nègre était dans la cour de devant, sous la garde des agents, l'officier, à la tête de ses soldats, s'avança d'une façon menaçante sur la police pour faire une attaque et reprendre le nègre.

Les soldats de l'escouade étaient armés avec des armes placées dans leurs mains par les autorités nationales, et le peuple de Louisville et du Kentucky a le droit de demander si ces armes nationales ont été mises aux mains de ces hommes dans un pareil but. Il faut dire que l'officier dont il s'agit n'a pas ainsi dégradé les armes nationales ; il était simplement armé d'un gros gourdin qu'il avait ramassé quelque part.

Armé de ce bâton, l'officier menaça la vie du policeman qui avait arrêté le nègre, et son escouade se tint prête à l'appuyer, mais ils furent déjoués dans leur funeste dessein et se retournèrent à leur régiment sans le nègre. Des scènes semblables ont lieu chaque jour dans diverses parties de l'Etat et nous en sommes constamment les témoins dans cette ville. Il importe qu'elles cessent. La ville est accablée de maux de ce genre. Un grand nombre de nègres marrons ou de noirs amenés par des déprédateurs ont été arrêtés et logés à la geôle pour le compte de leurs propriétaires, mais la conduite de ces soldats a une influence désastreuse sur les nègres de la ville, qui deviennent turbulents et insubordonnés, et cela seul est une raison suffisante pour [illegible] avise à faire cesser la source de ces désordres [illegible]. [*New York World.*]

Mme Bragg et les fédéraux.

Un correspondant du *New York Times* raconte ainsi l'entrevue de Mme Bragg, femme du général confédéré, avec le lieutenant-colonel Warner, du treizième Connecticut, au moment où les troupes fédérales firent leur apparition sur la plantation du général dans les environs de Thibodeauville.

Les nègres de cette habitation semblaient avoir une idée très nette de la situation de leur maître vis-à-vis des troupes nationales. Comme elles s'avançaient, le lieutenant colonel Warner reçut avis de Mme Bragg qu'elle désirait avoir une garde pour protéger sa propriété. On satisfit promptement à cette requête et quand le lieutenant-colonel arriva deux de ses régiments se tenaient paisiblement devant la porte de la maison d'habitation. Ils étaient cependant arrivés trop tard pour la sauver de tout désastre. Les nègres avaient profité de l'occasion pour ouvrir de force les cabinets, pénétrer dans les bureaux, fouiller les matelas de plumes et de mousse où ils croyaient trouver des trésors et détruire des objets de valeur dans les divers appartements.

Lorsque le col. Warner se présenta, Mme Bragg commença à exprimer ses sentiments avec une certaine vivacité. "J'avais connu cette dame avant son mariage, il y a longtemps, et j'ai vu peu de femmes plus belles et plus éloquentes ; je m'imagine que le col. Warner a dû être battu dans sa discussion avec elle. Certainement elle a eu le dernier mot. Le col. Warner convenait qu'on se trouvait dans un triste temps ; la dame répondit que personne n'avait demandé aux troupes nationales de venir dans ce voisinage et pourquoi y venaient elles ?—Parce que, dit le colonel, notre devoir et mon devoir, que j'ai appris de votre mari, autrefois honoré, m'impose l'obligation de défendre chaque portion de mon pays. Mme Bragg, insista sur cette idée que les fédéraux n'étaient que des intrus et des envahisseurs dans le Sud.

Le colonel répliqua dans un langage courtois et dit que comme ancien ami du général Bragg il aurait été charmé de le voir. A ces mots, la dame rebelle, dont les yeux noirs étincelaient, répondit que s'il voulait voir le général Bragg, il devait aller le chercher dans l'Ouest et non sur sa plantation. Le colonel alors fit observer avec quelque malice, que nos troupes de l'Ouest n'avaient pu réussir à rencontrer le général. Finalement, Mme Bragg ayant demandé une escorte, monta en voiture et se fit conduire au-delà de nos lignes.

Diplomatie américaine au Mexique

Le *N. York Times* du 25 novembre se plaint amèrement que M. Thos Corwin, ministre américain à Mexico, se soit rallié à la protestation combinée des ministres étrangers contre l'expulsion d'un banquier français Jecker, et de six autres sujets français qui auraient été surpris à entretenir une correspondance active, non seulement avec les hommes favorables à l'intervention française mais encore avec les chefs de l'armée française qui marche sur la capitale.

"Et chose étrange à mentionner, dit le *Times*, cette correspondance s'ouvre par une note portant la signature du ministre américain, comme le doyen du corps diplomatique et qui, dans ce cas, parait avoir été spécialement chargé de protéger les agents de l'intervention française au Mexique. Lorsque nous vîmes pour la première fois ce fait mentionné dans les nouvelles de la dernière malle du Mexique, nous fûmes disposés à le nier immédiatement ; mais les documents officiels que nous publions aujourd'hui ne nous laissent plus aucun doute à ce sujet. Il est d'autant plus difficile de concevoir les motifs de cet acte que la France dans ses procédés à l'égard du Mexique a clairement violé tous les principes qui doivent dominer les relations internationales, et que le Mexique a acquis pleinement le droit d'expulser les étrangers et surtout les Français qui ont violé la neutralité contre la république"

LA CONTREBANDE ANGLAISE.—On lit dans la *Patrie* :

On a lu dans les dernières dépêches de New York l'analyse d'une délibération de la Chambre de commerce de cette ville, qui proteste contre la neutralité de l'Angleterre, qui a permis aux négociants anglais d'armer des navires destinés à faire la course sous pavillon du Sud, contre les bâtiments fédéraux.

Les plaintes du commerce américain n'ont encore rencontré, à Londres, qu'un assez fâcheux accueil. Les armateurs et les négociants anglais n'aiment pas qu'on les reprenne sur la question délicate de l'exploitation des ressources offertes par la guerre. Le *Times* se charge donc de répondre à la Chambre de New York, dans l'article *Cité*, que sa délibération "ne vient que confirmer l'opinion que toutes les classes du peuple américain dans les Etats du Nord ont été, par la rage de la guerre, complètement privés de logique et de raison."

La réponse manque peut être de politesse, mais qui aurait pensé que les Américains, se raient assez naïfs pour reprocher aux négociants anglais de faire du commerce toujours et partout ? Il y a longtemps que la France sait que l'Angleterre a vendu des armes à Abd-el-Kader contre nous ; à l'empereur du Maroc contre l'Espagne ; à la Russie contre les armées alliées de Crimée ; aux insurgés de l'Inde contre la Grande Bretagne, à tous les peuples, en un mot, qui voudront acheter et qui pourront payer.

La distribution des récompenses pour l'Exposition de Londres ne se fera qu'au mois de janvier, simultanément à Londres et à Paris. Nous croyons savoir qu'on donnera à cette fête de l'industrie une grande solennité.

—La Banque de la ville de Manchester avait suspendu ses paiements mardi. On croyait le passif peu considérable. L'arrestation de M. Jonah Andrews, gérant de la Banque, a donné une tout autre tournure à l'affaire ; il parait que, détournant un grand nombre d'effets de la Banque, il était parvenu à obtenir sur ses valeurs des sommes considérables. Des actionnaires de la Banque évaluent les détournements à une somme de 120,000 livres sterling (3 millions). Ce chiffre est probablement exagéré. Les actions de la Banque étaient de 50 livres sterling, 400 actionnaires et créanciers s'étaient assemblés pour demander à M. Andrews quelques explications, lorsqu'un agent de police est entré dans la salle et a arrêté le gérant. Cette affaire a produit une grande sensation. (*Morning Herald.*)

LE DUEL DILLON.

M. le duc de Grammont-Caderousse, après son duel avec M. Dillon, dont l'issue a été si funeste, a, ainsi qu'on l'a annoncé, quitté la France ; il se trouve actuellement en Allemagne. Me Lachaud, à qui M. de Caderousse a confié le soin de sa défense, vient d'écrire à M. le procureur impérial de Versailles que M. le duc de Grammont se tiendrait aux ordres de la justice et se présenterait au jour du débat.

M. de Caderousse, en s'éloignant, a voulu qu'éviter une prévention qui pourrait être assez longue. En effet, en province, les cours d'assises ne siègent que tous les trois mois.—*Patrie.*

UN ACCÈS DE SPLEEN.

La *Gazette de France* publie l'extrait suivant du *Morning Advertiser*, inspiré sans doute par une véritable panique à la suite des évènements qui viennent de se passer en Grèce :

Les affaires de Grèce vont offrir à l'Empereur une nouvelle occasion de montrer son esprit conciliant. Sans doute, au premier lieu, il insistera pour qu'on laisse les Grecs régler leurs affaires eux-mêmes, puis, petit à petit, il se mêlera à la question, protestera de son désintéressement, assurera que le salut de la Grèce l'a seul engagé à intervenir dans cette question, et à remplir comme au Mexique le rôle de médiateur......

En pratique, il a déjà Rome. Cette ville qui, *de fait* et non *de droit* est en sa possession, est la clef de l'Italie. Il domine la Méditerranée et possède l'Algérie. Il veut maintenant avoir la Sardaigne et Naples, et peut-être les aura-t-il quelque jour. La Grèce, la Syrie et Suez, quelle agréable perspective pour la France ! Quelle agréable perspective aussi pour l'Angleterre ! Eu égard à nos possessions italiennes, la Méditerranée serait légitimement plutôt un lac anglais qu'un lac français. Et quand on songe que l'Angleterre a augmenté sa dette de 15 milliards pour empêcher le premier Napoléon de faire ce que le troisième va exécuter aussitôt qu'il pourra !......

Nous recommandons cet argument aux partisans de la paix à tout prix qui voudraient voir l'Angleterre devenir une *province française*. Ils semblent ne pas comprendre que, si l'Angleterre doit être un zéro parmi les nations, si l'Empereur peut, par le moyen de l'Italie et de la Méditerranée, dominer l'Europe, où, par une alliance ménagée avec la Russie, devenir le suzerain du continent, et de là échauffer et fomenter une coalition contre l'Angleterre, les armements, qui nous coûtent annuellement tant de millions, deviennent complètement inutiles et doivent être laissés de côté. Si prévention vaut mieux que guérison, *il serait assurément bien préférable d'aller au-devant d'une invasion, au lieu de l'attendre pour la repousser ensuite.*

Que l'Angleterre se souvienne que c'est elle qui, en défendant ses droits, a, dans les temps passés, donné de sévères leçons à la France.

...... Crécy, Poitiers, Azincourt, Blenheim, Trafalgar, le Nil et Mont-Saint-Jean remplissent la page de l'Angleterre dans l'histoire des revers de la France. L'Empereur a déclaré publiquement qu'il était uni à son armée par un principe et un malheur communs : le principe est le napoléonisme, c'est-à-dire la subjugation de l'Europe ; le malheur Waterloo, et Sainte-Hélène. *Verbum sapientis.*

La *Gazette* fait suivre l'extrait du *Morning Advertiser* de cette réflexion :

Il est facile de comprendre, par cette citation d'un journal populaire, le degré de surexcitation de l'opinion publique anglaise. Evidemment il n'y a que la peur qui soit capable d'inspirer de pareilles tirades, et il n'y a qu'une conscience troublée qui puisse causer une pareille peur.

Nous nous associons parfaitement à cette pensée de la *Gazette de France*. Si nous ne sommes pas souvent d'accord sur d'autres questions avec la feuille légitimiste, nous ne pouvons que nous réjouir de la rencontrer sur un terrain où tout antagonisme disparaît celui de l'honneur et de l'intérêt de la France. (*Patrie*).

FEUILLETON.

HISTOIRE DE SIBYLLE.

PAR OCTAVE FEUILLET.

V.—MISS O'NEIL.—*Suite.*

L'élève de miss O'Neil, jeune personne d'une humeur enjouée apparemment, avait cru très ingénieux, très plaisant et très aimable de laisser pour adieu à son institutrice cette allusion piquante à ses prédilections pittoresques. Miss O'Neil malheureusement n'en jugea pas comme son élève, car elle fondit en larmes, et, tombant éplorée sur une chaise : — Oh ! dit-elle, quelle cruauté ! C'est done vrai,...... j'ai eu beau faire,...... elle n'a pas de cœur !...... Non, elle n'en a pas !.... Ah ! que j'ai de peine !.... Vous ne pouvez pas comprendre, ma pauvre petite, poursuivit-elle en pressant avec angoisse les mains de Sybille, qui ne comprenait pas, en effet, mais qui la regardait avec une émotion sympathique ; mais tenez, je vais vous expliquer : cette jeune fille, je l'ai élevée, soignée, caressée pendant dix ans, comme une fleur chérie ; pendant dix ans, elle a été jour et nuit ma vie, mon culte, ma passion.... Pour ne pas la quitter, je lui offrais d'être sa servante et la servante de ses enfants !.... Eh bien ! sa dernière pensée, sa dernière parole est une moquerie, une dureté, une insulte !.... Vous ne pouvez pas savoir ce que je souffre, pauvre petite, vous ne pouvez pas,.... c'est impossible ! Imaginez que je suis seule au monde, plus seule qu'une autre, parce que je suis laide et disgraciée, et que cela me condamne à être toujours seule, sans affection, sans mari, sans enfants !.... Et j'aurais été une si bonne mère, voyez-vous, Sybille, une si tendre mère !.... Elle sait bien, elle, cette malheureuse, que j'ai aimée plus que sa mère ne l'aime jamais. Et voilà...... elle me brise le cœur !

Et la pauvre fille cacha sa tête dans ses mains.

—Ne pleurez pas, miss O'Neil, dit Sybille, en essayant de lui prendre les mains ; vous ne serez plus seule maintenant. Ma mère, à moi, est au ciel, vous la remplacerez : le voulez-vous ?

—Oh ! Dieu ! chère petite ! dit miss O'Neil, qui sanglotait.

—Nous ne nous quitterons jamais, miss O'Neil.

—Non, non, jamais.

—Comment vous appelez-vous, miss O'Neil ?

—Augusta Mary, murmura miss O'Neil à travers ses larmes.

—Eh bien, Augusta-Mary, nous ne nous quitterons jamais.

Miss O'Neil n'y put tenir : elle enleva l'enfant dans ses bras, et, la serrant convulsivement sur son cœur, elle la noya de pleurs et de caresses.

La nourrice les surprit dans cette expansion—On demande mademoiselle au salon, dit-elle d'un ton sec.

Sibylle suivit la nourrice, mais non sans avoir envoyé, avant de sortir, un baiser suprême à son amie.

—Vous avez les yeux rouges, ma mignonne ! ....Que s'est-il donc passé ? dit le marquis en voyant entrer Sibylle.

—C'est que j'ai pleuré avec Miss O'Neil. Son élève, l'autre, lui a joué un méchant tour. Elle en a beaucoup de chagrin ; mais je l'ai consolée en lui promettant d'être sa fille et de ne la quitter jamais.

—Bien ! dit le marquis : il ne nous manquait plus que cela ! Vous devez renoncer à cette idée, ma chère enfant ; une circonstance imprévue nous force à congédier miss O'Neil.

—Vous ne le ferez pas, grand-père, je vous en prie. Elle en mourrait. Songez qu'elle est seule au monde, qu'elle est laide et disgraciée. Vous ne le ferez pas. Je l'aime de tout mon cœur, et je crois que j'en mourrais aussi.

—Parfait ! de mieux en mieux ! reprit le marquis. J'en suis aussi fâché que vous, ma chérie, poursuivit-il ; mais malheureusement nous ne pouvons hésiter. Nous venons d'être informé que miss O'Neil appartient à la religion protestante, qui est une religion fausse et mauvaise.

—Je ne puis croire que miss O'Neil ait une mauvaise religion, grand-père. Soyez sûr que cela n'est pas vrai. Elle a le cœur trop bon, et d'ailleurs elle joue de la harpe comme sainte Cécile.

—Il ne s'agit point de harpe, dit avec un peu d'impatience M. de Férias : je vous répète, et vous devez me croire, que miss O'Neil, avec toutes ses vertus, a le malheur de vivre hors de notre religion qui est la seule bonne et véritable.

—Eh bien ! il faut la lui apprendre, grand-père. Je suis sûre qu'elle en sera très reconnaissante. Le curé la lui apprendra. N'est-ce pas, cher curé ?

Le curé s'agitait sur sa chaise.

—Ah ! si on pouvait espérer cela ! dit à demi-voix la marquise.

—D'ailleurs, reprit Sibylle, qui enlaça de ses deux bras le cou de son aïeul, elle verra si bien, en vivant avec vous, que votre religion est la meilleure, qu'il ne peut y en avoir de meilleure au monde.... Elle le verra si bien, grand-père ! Je vous jure qu'elle le verra !

—Laissez, laissez donc, murmura le pauvre marquis en jetant un regard timide vers le curé.

—Dieu, monsieur le marquis, dit le curé en soupirant et en souriant, met quelquefois la vérité dans la bouche des enfants, vous savez.

Le marquis sauta sur cette branche.—N'insistez pas curé, dit-il ; vous voyez mon faible pour cette infortunée : un mot de plus, et je la garde.

—On pourrait toujours, dit le curé, essayer pendant quelque temps.

—Elle reste ! elle reste ! cria Sibylle. Merci, curé ! merci, grand-père !—Et elle bondit hors du salon. On la rappela, mais faiblement. Elle était déjà dans les bras de miss O'Neil, qui apprit ainsi tout à la fois son danger et son salut par la douce voix du séraphin qui l'avait converti de ses ailes.

VI.

SIBYLLE HORS DU GIRON DE L'EGLISE.

Cependant la généreuse détermination de M. de Férias à l'égard de miss O'Neil, aussitôt répandue et commentée dans le pays par la langue à triple dard de Mme de Beaumesnil, fit en général peu d'honneur à la judiciaire du vieux marquis, et n'en fit pas davantage à son curé, signalé comme son complice. Il faut convenir d'ailleurs que le monde, qui n'entre point dans le détail, et qui juge les choses au point de vue absolu, était excusable de trouver bizarre et irrégulier pour le moins le fait qui était en ce moment soumis à son appréciation. M. de Férias lui-même, une fois le premier élan de son enthousiasme apaisé, ne laissa pas d'envisager avec une certaine inquiétude la responsabilité dont il était chargé en donnant à sa petite-fille une institutrice hérétique. Quant au curé, il eut, par dessus la rumeur publique et les alarmes de sa conscience, le dénigrement de ses voisins de canton, les compliments du juge de paix du canton, vieillard d'une foi tiède, qui considérait Voltaire comme un dieu dont il paraissait se croire le prophète.

L'abbé Renaud se rendait au château de Férias deux ou trois jours après l'arrivée de miss O'Neil quand il eut à subir, chemin faisant, les éloges équivoques du magistrat voltairien. Il continua sa route, le front penché, et rencontrant le marquis, qui faisait sous les châtaigniers son [illegible] promenade du matin, il lui conta avec [illegible] marquis et ses chagrins.

—[illegible] répondit M. de Férias, je ne suis point moi-même [illegible], et entends comme vous [illegible] de l'opinion, je conviens [illegible] de juge de paix est un symptôme d'une [illegible] nature : en effet, après la tristesse de nos amis, ce que nous devons craindre le plus, dit le sage, c'est la liesse de nos ennemis. Néanmoins, mon cher abbé, je garderai miss O'Neil, car dans le cours de ma longue vie j'ai remarqué que les inspirations du cœur, beaucoup plus difficiles à suivre que celles d'une prudence égoïste et banale, sont toujours bénies par le monde, mais souvent bénies par la Providence. Cependant il faut nous aider pour que Dieu nous aide, et nous ne devons rien négliger, vous et moi, mon digne ami, pour sortir à notre gloire de l'épreuve délicate où nous nous sommes engagés, c'est-à-dire pour ménager à Sibylle l'éducation forte et variée que miss O'Neil paraît si capable de lui donner, tout en maintenant l'enfant dans toute l'intégrité de sa foi et de ses mœurs.

Afin d'atteindre plus sûrement ce double but, et bien que deux années dussent encore s'écouler avant l'époque fixée pour la première communion de Sibylle, il fut convenu que l'abbé Renaud commencerait le jour même une série de conférences ayant pour objet d'asseoir sur des bases inébranlables l'orthodoxie de Mlle de Férias. Concurremment miss O'Neil procéderait sans danger, on devait s'en flatter, à la culture intellectuelle et morale de Sibylle-Anne. Miss O'Neil se conformerait fidèlement, — M. de Férias ne s'en doutait pas un seul instant, — à la recommandation formelle qui lui avait été faite de ne jamais traiter les questions religieuses avec son élève qu'au point de vue de la morale générale ; mais il en allait, — car il fallait tout prévoir, — miss O'Neil, trompant douloureusement les espérances de M. de Férias et cédant à la manie de prosélytisme qui caractérise sa secte, s'avisait un jour de tirer une Bible de sa poche et d'entrer dans la polémique, l'abbé Renaud ne serait-il pas là, l'œil toujours ouvert, inquiet même, tout prêt à constater dès les premières apparences l'égarement déjoué d'O'Neil ?

M. de Férias joignit à ces précautions celle d'assister régulièrement pendant quelque temps aux leçons de l'Irlandaise ou de s'y faire suppléer par la marquise ; mais il ne tarda pas à se relâcher d'une surveillance qui lui parut en même temps inutile et injurieuse à mesure qu'il put mieux apprécier, dans l'intimité de la vie commune, le caractère scrupuleusement honnête de miss O'Neil.—En vérité, disait le marquis, autant s'attendre à voir la délicate hermine se vautrer tout à coup dans un bourbier fétide comme le plus vil animal de nos basses cours que de redouter de la part d'Augusta-Mary l'ombre d'un procédé déloyal.—Telle était également la conviction de la marquise, et telle celle du curé lui-même. Ces trois honnêtes gens, délivrés alors de tout ombrage du côté de leur conscience, purent jouir avec un ravissement sans mélange de l'essor que prenaient peu à peu les heureuses facultés de Sibylle sous la baguette féerique de miss O'Neil. Cette rare intelligence en effet s'élançait vers la lumière avec une ardeur qui n'eût pas été sans danger, si elle n'eût été tempérée et guidée par un goût sûr et une prudente méthode ; mais miss O'Neil était à la hauteur de sa tâche.—Je pourrais, en la poussant un peu, en faire un prodige, disait-elle à M. de Férias ; mais j'aime mieux la retenir et en faire une femme distinguée. C'est à quoi je n'aurai pas d'ailleurs grand mérite, car cette petite tête aux cheveux d'or est comme une volière pleine d'oiseaux impatients auxquels je n'ai que la peine de donner la volée.

A continuer.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,

Lundi soir, 8 *décembre*.

SUCRE—La seule vente qui ait eu lieu aujourd'hui est un petit lot de *vieux* prime de l'ancienne récolte à 9¾ cts la livre. — Il s'est vendu [illegible] boucauts de l'ancienne récolte à 7¾ l'ordinaire, 7¾ @ 8¾ le fair à fully fair, 9¾ @ 9¾ le prime à choix, 10¾ @ clarifié blanc, 7¾ les seconds et 10¾ les clarifiés en bonne outre; 30 boucauts à 7¾; 1, 8 et 25 à 7¾; 13, 16 et 17 à 8 cts; 4, 7, 14 et 42 à 8¾; 17 et 26 à 8¾; 17, 17, 51 et 56 à 8¾; 9 à 8¾; 6 à 9¾; 8, 12 et 24 à 8¾; 8 et 17 à 8¾; 64 à 8¾; 25 à 9¾; et 30 à 10¾ cts la livre, comptant, en billets du Trésor.—Il y a très peu de sucre en premières mains, et presque tout celui qui arrive est pour le compte de la commission de séquestre. Le stock est faible: la demande est pour la spéculation et l'exportation.

MELASSE—Il ne s'est vendu aujourd'hui que 300 barils mélasse nouvelle de bonne qualité et prime, en trois ou quatre lots, à 50¾ @ 51 cts le gallon Il n'y a pas eu de ventes à l'encan. L'approvisionnement est faible.

MAIS—La demande a été meilleure aujourd'hui et les détenteurs ont eu l'avantage. Les transactions s'élèvent à 1000 sacs de jaune et de mélangé, en plusieurs lots, à 80 cts. L'article se détaille à 90 cts le boisseau.

CAFÉ—De petites ventes de Rio à 47½ cts la livre.

FOURRAGE—Détail, $50 la tonneau de foin, $1 25 les 100 livres de son et 80 cts le boisseau d'avoine.

GRAISSE—Détail, 17 cts la prime en barillet.

BEURRE—L'article rapporte de 35 à 38 cts la livre.

BACON—Les épaules se détaillent à 8¼ à 8¾ ; les plats côtés ribbed et désossés à 9 à 10 cts et les jambons passés au sucre à 14 à 16 la livre.

FRET—Navires à voiles pour les ports du Nord, $4 50 @ $5 le boucaut de sucre, et $1 75 le baril de mélasse.

—Ventes à l'encan : 300 sacs avoine à 80 cts. 3 barils farine extra à $7 75; 100 caisses fromage anglais imitation à 8½ cts; [illegible] barils maquereaux No 2 à $4 75; 50 caisses de la Louisiane à 3 cts; 10 barils graisse à 17 cts; 50 caisses amidon à 7½ cts; 10 caisses sardines à 37 cts le demi-caisse; 30 caisses chandelles opales à 22 @ 24 cts; 14 caisses chandelles suif à 14 @ 14½ cts; 50 caisses café Rio à 50 cts, et 20 barils whisky rhum à $1 50 @ $1 55 le gallon.

ATTENTION.

☞ J. P. Boisseau vend à l'encan, ce matin, à onze heures, des groceries, des provisions, des vins, &c., dans la rue des Magasins, Nos 27 et 29.

☞ R. T. Montgomery vend à l'encan, aujourd'hui, 9 du courant, à 3 heures P. M., au Picayune Tier, le chargement de la goëlette *Cora*, bananes, plantains et cocos, en bloc tant. Voir l'annonce.

☞ D. W. C. Farrington, encanteur, vend aujourd'hui, au poteau No 23 : charbon, charbon de bois et perches à cercles. Conditions, comptant en monnaie courante. A onze heures, à l'encoignure des rues Jackson et Tchoupitoulas, 30 chevaux.

AVIS.

☞ Le steamer BIO BIO, arrivé de New-York, est en débarquement au pied de la rue St-Joseph. Les consignataires sont requis de venir recevoir leurs marchandises. Les marchandises seront emmagasinées à leurs frais et risques. Les consignataires de drogues, médicaments, &c., doivent être munis d'un permis spécial de la Douane. WARNEKEN & Co., rue de l'Union, No 41

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS HIER.

Barque Growler, Morrill, New York.
Brick Sea Lark, O'Neal, Boston.
Goëlette Jinalkapen, Conery, Matamoros.

ARRIVÉS HIER.

Barque Arthur Pickering, Hill, Boston.
Barque Fanny Eeler, Lodge, New York.
Brick J H Jones, New York.
Brick J W Spencer, Spencer, Havane.
Brick Laurentta, Smith, Matanzas.
Goëlette Corah, Waite, Ile Roatan.
Goëlette Rocky Hill, Morton, New York.
Brick A Bradshaw, Fish, Philadelphie.
Goëlette Mary Amos, de la Côte.
Steamboat Morning Light, Dalton, de la Côte.
Steamboat Geo Williams, Walker, des forts.
Steamboat Henry Mamford, de la Côte.

Montant le fleuve.

Barque A C Adams, Hemmingway New York.
Barque Merrimac, Hoyt, Philadelphie.

EXPORTATION.

New York—Par la barque Growler — 13 balles coton, 243 boucauts sucre, 1000 barils mélasse, 30 balles chiffons, 74 colis marchandises.

Boston—Par le brick Sea Lark—422 boucauts sucre, 83 barils mélasse, 30 balles chiffons, 4 balles laine, 55 peaux et 23 colis marchandises.

Matamoros—Par la Goëlette Jinalkapen — 30 caisses fromage, 200 barils farine, 150 caisses amidon, 20 caisses chandelles, 50 barillets clous, 10 de graisse, 2 de beurre, 13 barillets jambon, 22 colis potasse, et ordre.

IMPORTATION.

Ile Roatan—Par la goëlette Corah—30 têtes bananes et un lot de fruits.

New-York—Par la goëlette Rocky Hill — 30 barils pommes, 30 barils pommes de terre, 30 barils oignons, 60 choux, capt Morton, à bord.

Havane—Par la barque J W Spencer — 15 sacs café, 91,100 ardoises, à ordre

Matanzas—Par le brick Laurentta — 12,000 oranges, 1300 ananas, 100 régimes bananes, au maître.

Philadelphie—Par le brick A Bradshaw — 25 barils pommes, 750 barils farine, 200 barils porc, 50 barils pommes de terre, 25 barils oignons, 20 boucauts jambons, 10 tierçons graisse, 100 tierçons jambon, 25 barils beurre, 1802 caisses ordres, 100 sacs son, 10 caisses cranberries, R Lloyd.

Boston—Par la barque Arthur Pickering — 600 barils farine, 250 balles foin, 200 barils graisse, 100 colis huile, 250 sacs avoine, Leeves & Leblanc.

New York—Par la barque Fanny Eeler — 420 barils farine, 450 barils bœuf, 300 barils riz, 340 barils porc, 500 barils pois, 200 colis harengs, 125 caisses bacon, 4250 caisses biscuits et divers pour le gouvernement.

New York—Par le brick J H Jones — 32 colis beurre, Geo H Byrne & co — 250 barils farine, W O Botterton & co—5 barils buckwheat, Geo Baird & co — 25 colis beurre, J F Kester—101 colis bacon, Jos Connely & co 30 barillets beurre, H W Hayt—16 colis vin, Stebbins & Oliver—8 barillets beurre, 6 barils meal, 10 barils pommes, 5 barils pieds cochons, 6 barils pommes de terre, 10 barils oignons, B S Vandergriff—50 barils oignons, 50 barils pommes de terre, 50 barils pommes, Kemp & co —50 do do, J Loeber—50 barils pommes, 50 barils pommes de terre, E A Witters — 130 barils pommes, 400 barils pommes de terre, 114 paquets papier. 159 caisses chandelles, 169 barils cidre, 9 barils oignons, 31 caisses amidon, 116 barillets jambon, 5 tierçons bacon, 70 caisses savon, 77 boucauts fourrage, 6 boucauts bacon, 100 barils farine, 25 caisses vin, 50 caisses moutarde, 50 caisses maquereaux, Brott, Davis & Shons.

PRODUITS REÇUS.

De la Côte — Par la goëlette Mary Amos—8 boucauts sucre, 76 barils mélasse, à ordre.

De la Côte — Par le steamboat Morning Light—Pas de chargement.

Des forts—General Williams — 45 boucauts sucre, 123 barils mélasse, 100 demi do, à ordre.

De Donaldsonville — Par le steamboat Frank Mamford—50 boucauts sucre, 19 barils bacon, à ordre.

Par le Chemin de fer des Opelousas et de l'Ouest—325 boucauts sucre, 7 barils mélasse, à ordre.

W. H. HENNING,

97..........RUE DU CAMP..........97

☞ Vient de recevoir un lot de

GROCERIES FRAICHES,

qu'il offre à des prix aussi bas que les circonstances l'exigent et qui comprennent en partie :

THÉS de choix, vert, noir et anglais Breakfast,
CAFÉ JAVA, Old Government, et Rio, fins,
FARINE nouvelle, extra, de choix,
FARINE, blé sarrasin, nouvelle,
BŒUF Fulton Market et Pig Pork,
JAMBONS passés au sucre, marque Rawson,
BACON Breakfast, passé au sucre
MAQUEREAU, SAUMON et MORUE, articles nouveaux,
LANGUES DE BŒUF, fumées et en saumure,
GRAISSE, en barillets et en cans,
FROMAGES, Gruyère et anglais, fromage de Hollande et fromage farine d'ananas,
RAISINS, raisins de Corinthe, citrons, cerises,
PECHES pelées, pommes sèches, cannebergées et figues.

Toute espèce de CONSERVES, GELÉES de FRUITS en jus,
VIANDES, GIBIER, et VOLAILLES, en cans.

—Egalement—

Un grand stock de VINS, LIQUEURS, PORTER, ALE et CHAMPAGNE, différentes vieilles marques favorites.

VINS ROUGES, différentes vieilles marques favorites.

Véritables LIQUEURS FRANÇAISES de toute espèce.

Le MEILLEUR BEURRE DE GOSHEN qu'il y ait sur le marché. 9 déc—3

T. KEELAR & SON,

Marchands Commissionnaires,

ET ENCANTEURS,

Rue du Camp, No 73, Nlle-Orléans. — Broad street, No 66, New-York.

Ils réfèrent, avec permission, à
M. JAMES PUNNETT, Banque d'Amérique, N. York;
M. R. K. THOMPSON, Metropolitan Bank, New-York;
MM. MARSHALL & ILSLEY, banquiers, Milwaukie, Wisconsin;
MM. HUNT, WIGGANS & Co, négociants à Chicago, Illinois;
MM. WELLS & MILES, encanteurs, à Cincinnati, Ohio;
MM. CLAFLEN, MELLEN & Co, importateurs et jobbers, New-York;
MM. J. A. SWEETSER & Co, importateurs et jobbers, New-York;
MM. DAVIDSON & BROWER, marchands de produits, New-York;
MM. CURTISS, NOBLE & Co, marchands de produits, New-York;
M. WILLIAM LEISGANG, capitaine du steamer Matanzas, à New-York

☞ Ils s'occupent spécialement des ventes de chargements et de propriétés de toutes espèces sur la levée ou dans une partie quelconque de la ville.

☞ Ils font des avances sur des consignations à leur maison de New-York.

☞ Ventes régulières les lundis, mercredis et vendredis, dans la rue du Camp, No 73. 9 déc—6f

AVIS.

Le soussigné prévient toutes les personnes auxquelles il pourrait devoir de présenter leurs comptes avant le 1er janvier prochain, et celles qui lui doivent de bien vouloir régler avec lui avant cette date, à son magasin, No 106, rue Vieille Levée, entre St. Louis et Conti, de 8 à 4 heures.

9déc—calorjanv — S. CAMSON.

DROGUES — DROGUES.

SAL soda.
ALUN pulvérisé,
ACIDE tartrique,
ACIDE sulfurique,
CHLORATE de potasse,
SEL d'Epsom,
POTASSE blanche,
HOUBLON.

A vendre par — A. A. PEYCHAUD, pharmacien,
9 déc—3f — No 30, rue Royale.

MAISON A LOUER.

UNE jolie résidence de famille, située rue Ste-Anne, entre Villeré et Robertson, avec waterworks, citerne, &c, &c.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux ou au bureau de l'*Abeille*. 9déc

PATURAGE.

ON recevra des animaux en pâturage chez le soussigné ci-dessus au Cabaret des E. U., rue St Bernard. — J. DELERY.

9 déc—3f

Bureau du Maréchal Prévôt Général de la Louisiane.

Nouvelle Orléans, 8 décembre 1862.

PAR ordre du général-commandant, avis est donné que toutes les personnes arrivant à la Nouvelle-Orléans, d'un endroit quelconque, seront requises de prendre le serment d'allégeance aux Etats-Unis. Ordre est donné au capitaine du Port de ne permettre à personne de débarquer d'un bâtiment quelconque arrivant dans ce Port, avant qu'un officier autorisé à faire prêter le serment d'allégeance à tous les passagers se soit rendu à bord. Les officiers commandant des avant-postes veilleront à ce que ces instructions soient strictement exécutées.

[Signé] — JONAS H. FRENCH.

9 déc — Maréchal Prévôt Général de la Louisiane.

AVIS.

Bureau du Quartier-maître en chef.

Nouvelle Orléans, 8 décembre 1862.

TOUS les officiers ayant des soldats déchargés qui vont au Nord doivent s'adresser de suite à ce bureau pour leur transport. Un navire transport partira sous peu. — J. W. SHAFFER,

9 déc—3f — Colonel et Quartier-maître.

DESSOMMES FRERES,

Encoignure Canal et Chartres,

ONT reçu par les derniers arrivages un assortiment complet de

Marchandises sèches,

qu'ils vendront

AU PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ

Pour du COMPTANT.

9 déc—3ps

Ecoulement de marchandises !

A DES PRIX

Extraordinairement avantageux.

ALFRED MUNROE & CO,

COIN CAMP ET COMMUNE.

Vendent, pour liquider, leur beau stock de

Vêtemens d'hiver

POUR HOMMES ET ENFANS.

Au prix coûtant et au-dessous.

☞ Venez vite et avant qu'il soit trop tard.

9déc—10, 12

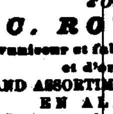

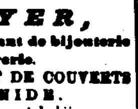

Achat de viel Or et de vieil Argent

Rue de Chartres, No 135, près l'Hôtel d'Orléans.

C. ROUYER,

Galvaniseur et fabricant de bijouterie et d'orfèvrerie.

GRAND ASSORTIMENT DE COUVERTS EN ALFENIDE.

Réparations de montres et de bijoux.

Assortiment de lunettes, pince-nez, verres cylindriques de toute sorte, &c.

9 déc—1m

CHAUX ! CHAUX !!

J. MAURICE CESSAC.

FABRIQUE DE CHAUX.

236 Promenade Carondelet *Vieux Bassin*

LA chaux de coquilles provenant de cette usine est faite par un nouveau système, dans un haut fourneau à feu continu, alimenté uniquement avec du Coak, en sorte qu'elle est toujours parfaitement cuite, et qu'elle ne contient ni cendre, ni charbon, pouvant en diminuer la qualité ou la blancheur. Cette chaux est, supérieure à ce qu'on a fait jusqu'à ce jour, et elle peut rivaliser avec la chaux de n'importe quelle provenance ainsi que le constatent les nombreuses personnes qui en font journellement usage ; et MM. les fabricants de savon qui l'ont essayée ne se servent plus que de celle-là.—Elle est livrée, par n'importe quelle quantité au plus bas prix possible. Des soins particuliers seront toujours donnés aux ordres de la campagne.

N. B. On fabrique aussi, très-promptement, surdemande, de la CHAUX DE MARBRE de qualité supérieure. 1nov—1m

AMUSEMENTS.

Théâtre des Variétés.

Rue Gravier.

Les deux comédies reçues avec enthousiasme à la première représentation seront jouées de nouveau ce soir.

Mardi soir, 9 *décembre* 1862.

Le spectacle commencera par THE SERIOUS FAMILY. Mme Ormsby Delmaine, Mme A. F. Baker ; Mme Charles Torrens, Mme G. W. Gladstane ; Aminidab Sleek, M. Vining Bowers, capt. Murphy Maguire, M. Lewis Baker. Le spectacle se terminera par THE WANDERING MINSTREL. Jem Bags (il chantera la complainte de "Vilkins and his dinah") M. Vining Bowers.

☞ Les portes s'ouvrent à 7 heures moins un quart. Le rideau se lève à 7 heures et demie. 9 déc

Académie de Musique,

RUE St-CHARLES.

La Grande Compagnie de Ménestrels Métropolitaine et Orléanaise de Dupree & Green, donnera une série de ses Concerts

CE SOIR, 9 DECEMBRE.

Danses, Romances, Vaudevilles, Excentricités, Scènes de Nègres.

Cette troupe est composée de l'élite des Ménestrels. Prix d'entrée: 50 cts. Galerie des personnes de couleur, 25 cts. Les portes s'ouvrent 7 heures. Le spectacle commence à 7 heures et demie. 9 déc

Jour de départ, mercredi, 10 décembre, à 5 heures P. M.

Pour la côte au-dessus de la ville.

Le bateau à vapeur EMPIRE PARISH, partira le 10 courant, pour tous les ports sur la côte. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à — Wm. J. REID,

9 déc—2 — rue des Magasins No 33

Jour de départ, JEUDI, 11 décembre, à 5 heures P. M. précises.

POUR NEW-YORK, via Key West et la HAVANE.

—Le magnifique steamer BIO BIO, fin marcheur, capitaine Francis A. Drew, apportant la malle des Etats-Unis, partira de son wharf, au pied de la rue St Joseph, le 11 décembre. Pour fret ou passage (excellents emménagements), s'adresser à — WARNEKEN & Co.

Rue de l'Union, No 41.

Heures de bureau de 10 à 3 heures. 5 déc—4

POUR NEW YORK.

Jour de départ MERCREDI, 10 décembre, à 4 heures P. M.

Le steamer régulier TRADE WIND, de la malle des E. U., capt. Edward Whitehurst, partira du pied de la rue St Joseph, le 10 du courant, à 4 heures P. M.

Pour fret ou passage (excellents emménagements) s'adresser à — Wm. J REID,

4 déc—7 — Rue des Magasins No 33.

POUR MATAMOROS.

Le sloop fin voilier GENERAL GARIBALDI, capitaine Fabiano, partira prochainement pour Matamoros. Pour fret ou passage s'adresser à — F. CLAVEL & Co

3 déc—6 — rue des Magasins No 77

Pour le Haut du Fleuve.

Le steamer LOUISIANA BELLE, capt. Alexander, partira de la Nouvelle-Orléans pour le haut du fleuve et les ports intermédiaires, tous les lundis, mercredis et samedis, à 5 heures P. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à

22oct—1m — A. STONE, commis

POUR LE HAVRE.

Départ, samedi, 13 *décembre.*

Le navire français, fin voilier, FERRIERE, capitaine A. Pichot, ayant son chargement presque engagé, partira comme ci-dessus. Pour la balance de fret léger ou passage d'entrepont, s'adresser à

Ed. DUPASSEUR & Co.

9 déc—5f — 5, rue Royale.

POUR BARCELONNE (Espagne). Le bâtiment italien CONSTITUTION, ayant tout son fret engagé, partira sous peu pour Barcelonne. Pour passage, s'adresser à — PIAGGIO & VIOSCA Jr.

5déc — 62 et 64 rue Vieille Levée

POUR MARSEILLES.

La barque italienne UTAH, capitaine Olivari, partira sous peu pour Marseilles.—Pour passage seulement, s'adresser à — PIAGGIO VIOSCCA Jr.

10 nov— — 62 et 64 Vieille Levée.

AU PUBLIC.

Mme LaBlanche,

La plus grande clairvoyante du monde.

Résidence rue Bienville, entre les rues Dauphine et Bourbon.

RIEN n'est plus étonnant que d'entendre un étranger vous raconter toute votre vie et en donner même les plus petits détails. Il y en a, parmi les nombreuses personnes qui l'ont consultée, une seule qui puisse nier la supériorité de ses facultés, qui puisse nier qu'elle vous rappelle, l'un après l'autre, les incidents les plus remarquables de votre existence. Qui niera qu'elle vous remet sous les yeux les scènes les plus émouvantes de votre enfance et de votre âge mûr, qu'elle vous rappelle des amis absents ou morts, qu'elle lit dans les cœurs des secrets qu'on croyait cachés pour tout le monde.

Les personnes atteintes de maladies susceptibles d'être guéries devraient consulter cette dame extraordinaire, sur les guérisons qu'elle a opérées dans cette ville seulement lui ont fait une réputation immense parmi nous.

Consultations, en français et en anglais, pour dames et messieurs, de 8 heures A. M. à 8 heures P. M.

Prix modérés. 9déc—1m

En magasin et à vendre,

—En lots au gré des acheteurs—

200 barils porc mess,
— do do prime,
400 barils farine extra de choix,
300 tierçons graisse feuille,
300 barillets do
25 tierçons jambons renversés,
20 demi barils bœuf Fulton Market,
30 douzaines balais de qualité extra,
20 barils lager beer,
200 barils clous, grosseurs assorties

S'adresser à — WM J. REID,

9 déc—6f — Rue des Magasins, No 33

Magasin de cigares à vendre.

LE magasin de cigares bien connu sous le nom de "Washington Segar Store" et situé dans la rue Royale, No 16 est offert en vente, à très bas prix, pour clore.—Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

8déc—3f

Reçu par le brick John H. Jones :

FARINE de BLÉ de SARRAZIN, CHOIX, en sacs de 12 livres ;
30 caisses chandelles opales ;
50 tierçons jambons [illegible] Rawson ;
200 grosses d'allumettes de Clarke ;
300 barils pommes de terre ;
75 caisses savon détergent ;
30 caisses café Java, torréfié et moulu, en paquets de 1 livre ;
40 caisses café des Antilles ;
10 " de Cuba ;
50 barils cidre champagne choix ;

A vendre par — BROTT, DAVIS & SHONS

9 déc—4f — 24, 26 et 28, Nouvelle-Levée.

A VENDRE—vient d'être reçu par le steamship Bio Bio—
500 caisses chandelles, Star, de Cincinnati ;
200 sacs café supérieur de Rio ;
24 sacs contenant chaque 3 macoutes café Java ;
75 tierçons de graisse ;
20 barils de graisse.

WARNEKEN & Cie,

9 déc—6 — 41, rue Union.

A VENDRE.

VINGT MILLE feuilles de papier pour billets de banque, fait à la main et tout lin, 1000 feuilles pesant treize livres. — WARNEKEN & Cie.

9 déc—6 — 41, rue Union.

A VENDRE.

CINQUANTE demi boîtes Thé Oolong, très fin ; 25 demi boîtes Thé Young Hyson. — WARNEKEN & Cie.,

9 déc—6 — 41, rue Union.

NOURRICE.

On demande une NOURRICE jouissant d'une bonne santé et bien recommandée. S'adresser au No 161, rue Bourgogne. — 9 déc—6f

Ennemis enregistrés.

Bureau du Maréchal Prévôt général de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 5 décembre 1862.

PAR ordre du général commandant, "tous les ennemis enregistrés des Etats Unis, hommes et femmes, avec leurs familles, désirant aller dans les lignes rebelles et ne pas revenir, se rapporteront, par lettre, au maréchal prévôt général, le 10 décembre ou avant cette époque ; il sera trouvé pour eux des moyens de transports. Il ne leur sera permis d'emporter que des vêtements et la valeur de ces vêtements ne devra pas excéder $50 pour chaque adulte.

Tous ceux qui désirent aller dans les lignes rebelles et ne pas revenir parce qu'ils préfèrent y demeurer, se rapporteront de la même manière et dans le même but.

JONAS H. FRENCH.

6déc—3f — Maréchal Prévôt Général de la Louisiane

Bureau du Maréchal Prévôt Général de la Louisiane.

Nlle Orléans, 6 décembre 1862.

VEUILLEZ annoncer que les personnes qui communiquent avec moi au sujet de leur départ de la ville, devront me donner l'indication exacte de leur domicile. — JONAS H. FRENCH.

9 déc—3f — Maréchal prévôt général de la Louisiane.

C'est une Panacée universelle

Cecilton, comté Cecil, Md., 27 nov. 1861.

☞ A MM. Hostetter, & Smith—Messieurs—Bien que j'aie été fort opposé à ce que vous me laissassiez de votre

AMER

l'automne dernier, je m'aperçois qu'il faut que je vous en demande davantage, car j'ai vendu toutes les bouteilles dont le nombre m'avait d'abord semblé trop grand. La préparation a été une panacée générale ici et beaucoup de ceux qui la comptaient parmi les nombreux médicaments du jour, s'en procurent plus volontiers aujourd'hui et le leur vent. Je pourrais nommer bien des personnes qui depuis des années étaient tellement sujettes aux indigestions que la vue seule d'une nourriture leur avait souvent fait du mal, mais à cette heure, grâce à votre Amer, elles peuvent manger de tout sans crainte. Cette remarque s'applique également à moi. J'ai toujours aimé les pâtisseries à la folie, mais depuis deux ans, elles me donnaient invariablement des indigestions, même lorsque j'en mangeais modérément ; mais aujourd'hui, messieurs,

Un verre d'Amer de Hostetter,

pris une demi heure avant le dîner et une demi heure après le dîner, me permet de manger de tout et en n'importe quelle quantité. Mon père avait le même mal que moi et après avoir fait l'essai de tous les remèdes connus, il n'a trouvé du soulagement que dans une bouteille de

L'AMER D'HOSTETTER.

Depuis lors, quoiqu'il ait 70 ans, il peut manger de tout. Le temps me manque pour constater la moitié du bien immense que

VOTRE REMEDE

a fait dans cette partie du pays, mais si vous le désirez je vous enverrai les témoignages de ceux qui vous ont voué de la reconnaissance.

Je suis, &c., — CONR. SEAMANS.

L'Amer est préparé et à vendre par HOSTETTER & SMITH, à Pittsburgh, Pie. A vendre également par les droguistes et les épiciers

Agents pour la vente :

J. WRIGHT & Co, rue de Chartres, No 21,
E. J. HART & Co, rue Tchoupitoulas, No 77 et 79,
G. THEURER, au dessous du marché français,
J. MORGAN, HALL & Co, rue de la Commune, No 20
G. N. MORRISON & Co, rue des Magasins, No 12,
JOHN T. MOORE & Co, rue Poydras, No 7 et 9,
JOSEPH MAILLOT, rue Cresman, No 12,
SCOVIL & MEAD, rue de Chartres, No 111,
THOMPSON & BARNES, rue de la Commune, Nos 8 et 25. — 7nov

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

Hôtel de Ville, 5 décembre 1862.

LE prix de la farine étant aujourd'hui de onze piastres par baril, les boulangers sont requis de donner, durant la semaine commençant le dimanche 7 du courant, jusqu'à nouvel ordre :

47 onces de pain pour	....	20 cents.
23 " "	....	10 "
12 " "	....	5 "

Les acheteurs de pain auxquels on demande un plus haut prix rapporteront leurs noms, celui du boulanger et laisseront le pain acheté et le prix payé à une station de police ou au bureau du Prévôt Maréchal assistant.

Par ordre du — HENRY C. DEMING,

Col. des Volontaires des E. U., agissant comme Maire.

W. S. PETTINGILL, secrétaire. — 6 déc—5

AVIS.

LA société F. PRATS & CO a été dissoute le 27 novembre dernier. Les soussignés continueront le même genre d'affaires, sous la raison M. PRATS & CO et régleront les affaires de l'ancienne maison.

M. PRATS.
J. CARBO.
J. MAGI.

2déc—1m

CIGARETTES.

QUARANTE mille paquets Cigarettes de la marque LA MONEADEZ, en barils, demi et quarts de barils, venant d'être reçus et à vendre par

BORNIO & BROTHER

5 nov — Rue Gravier No 61

VENTES A L'ENCAN.

CHARBON A L'ENCAN,

PAR D. W. C. FARRINGTON, encanteur.

Bureau, à l'encoignure des rues Camp et Commune.

IL sera vendu sur le brick POINSETT, au poteau trente-trois, Troisième District, MARDI PROCHAIN, 9 du courant—

100 tonneaux de charbon ;
500 sacs charbon de bois ;
15,000 perches à cercles.

Conditions—Comptant en monnaie courante.

3 déc—2 f

VENTE DE CHEVAUX ET DE MULETS,

PAR D. W. C. FARRINGTON, encanteur.

Bureau, à l'encoignure des rues Camp et Commune.

IL sera vendu, par ordre du capitaine Alex. P SHIPLEY, quartier-maître assistant de l'armée des Etats-Unis, dans les ECURIES DU GOUVERNEMENT, à l'encoignure des rues Jackson et Tchoupitoulas, MARDI PROCHAIN, 9 du courant, à 11 heures—

Un lot de chevaux et de mulets.

Conditions—Comptant, en monnaie courante.

3 déc—2 f

GRANDE VENTE DE BIJOUX.

Montres en or et en argent,

DIAMANTS, &c.

Pour clore une société.

PAR J. B. CROZAT, encanteur.

MERCREDI 10 décembre, à 10 heures et demie, il sera vendu à la Bourse des Négociants et Encanteurs, Passage de la Bourse, entre Douane et Canal pour clore une société :

Un fort lot de Bijoux, &c., tels que : Montres en or et en argent, Argenterie, Plaqué, Pendules, Bagues en diamants et en or, Broches, Chaînes de montres pour dames et messieurs, Porte-crayons en or, Boucles d'oreilles, Chaînes en corail et en or, Boutons pour manches, Breloques, Vitrières, &c.

Conditions à la vente. — 3 déc

Groceries, Provisions, Vins, Liqueurs, &c., à l'encan.

PAR J. P. BOISSEAU, Encanteur.

IL sera vendu à l'encan, mardi, 9 du courant, à onze heures, dans le magasin Nos 27 et 29, rue des Magasins, encoignure Gravier—

Un grand assortiment de groceries, jambons, beurre, graisse, thé, amidon, amers, savon, whisky en caisses, vin rouge, fèves, [illegible], riz, farine, eau de vie, vieux whisky Rye, rhum de St Croix, whisky Bourbon, allumettes, chandelles—Egalement 75 barillets saumon No 1, 4 grands caisses à huile, 45 paires barnais de chevaux—30 demi caisses tabac à chiquer No 1, et une variété d'autres articles dont l'énumération serait trop longue

Conditions—Comptant. — 9 déc

Bananes, Plantains, Cocos, à l'encan.

PAR R. T. MONTGOMERY, *encanteur.*

IL sera vendu, aujourd'hui, mardi, 9 du courant, à 3 heures P. M., au débarquement de la goëlette slip pour Cora, au Picayune Tier, 2me District, le chargement de la dite goëlette, comprenant bananes, plantains et cocos, frais et en bon état, arrivés en six jours de l'île Ruatan.

Conditions—Comptant. — 9déc

Vente importante péremptoire, de tout le grand stock assorti du brick *J. H. Jones*, à l'encan.

PAR R. T. MONTGOMERY.

IL sera vendu, mercredi, 10 du courant, à onze heures, au débarquement du brick J. H. Jones, au Picayune Tier, en face de la Place Jackson—

80 boucauts plats côtés bacon de choix,
200 barils farine extra pour familles,
200 caisses chandelles étoile, Adamantine et Opal,
100 barillets graisse de choix,
200 caisses amidon de choix
100 " cafés moulus, Java et Cuba de choix,
100 barils cidre champagne Newark,
70 caisses savon Evarine,
400 grosses d'allumettes W. A. et F. Clark,
150 barils pommes Baldwin,
200 balles foin.

Conditions—Comptant. — 9déc

Jouets et articles de fantaisie.

PAR HOFFMAN & MARKS,

J. HOFFMAN, encanteur,

Bureau rue de Chartres No 41.

MARDI, 9 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, dans la rue de Chartres, No 24—

Un grand stock de jouets et d'articles de fantaisie d'une grande variété. La vente est sans réserve. 9 déc

Goëlette Black Bird.

PAR E. M. JACOBS, encanteur.

Il sera vendu mardi, 9 décembre, 1862, à 4 heures précises de l'après-midi, au Vieux Bassin, en face de la rue Tremé—

La goëlette BLACK BIRD, du port de 12 tonneaux—ensemble ses agrès, apparaux, voiles, compas, ancre, &c., telle qu'elle est maintenant au Vieux Bassin.

La vente est sans réserve.

Conditions—Comptant. — 9déc

Divers ! Divers ! Divers !

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

MARDI 9 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu dans la rue des Magasins, No 47

100 frequins beurre, 100 caisses amidon Fox, 100 caisses huile d'olive, 100 caisses amidon de Watt, 100 caisses cerises à l'eau-de-vie, 150 caisses fromage, jambons, épaules, plats côtés ribbed, plats côtés désossés, barriques, savon de Boston, sucre, pipes, pois, farine de maïs, &c. Conditions—comptant. 9 déc

Divers ! Divers !

PAR R. B. SYKES,

AUJOURD'HUI, à 10 heures du matin, il sera vendu dans son magasin d'encan, rue des Magasins No 59, 15 boucauts épaules. 200 caisses amidon. 25 frequins beurre, 200 rames papier paille, 100 caisses savon Bent, 10 tierçons jambons, 10 caisses pétards, 75 caisses café moulu, 30 demi-barils maquereaux. 50 caisses chandelles ; thé, porter, ale, sel, vinaigre, allumettes, riz, mèches coton, graisse, liqueurs, &c. &c. 9 déc

Conditions—comptant.

Bacon ! Bacon ! Bacon !

PAR R. B. SYKES.

MERCREDI, 10 du courant, à 10 heures, il sera vendu dans la rue des Magasins, No 59.

65 tierçons épaules fumées,
22 tierçons plats-côtés ribbed.

Conditions—comptant. — 9 déc

Vente, par catalogue, de marchandises importées,—Vente pour clore des consignations.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

Bureau, rue des Magasins, No 47.

JEUDI, 11 du courant à onze heures du matin, il sera vendu dans la rue Royale No 119

300 caisses vin rouge de différentes qualités [Seignouret Frères] ;
30 caisses vin rouge de différentes qualités, G H & L,
300 caisses vin rouge G. M. L.
40 barriques do do,
100 do Seignouret Frères ;
100 barriques et demi-barriques vin blanc,
100 caisses vin blanc de différentes marques ;
92 caisses vermouth Noilly Pratt & Co,
5 quarts pipe cognac, Coca père et fils, 1857,
50,000 douves doubles à barriques de vin rouge, bouchons, bouteilles vides, vin de Bourgogne, [illegible], dérès, marasquin, curaçoa, cire à cacheter, &c.

Conditions, comptant.—Voir les catalogues. — 9 déc

AVIS.

Grande vente de CHEVAUX DE RACE.

JE vendrai, le 15 janvier, 1863, dans la ville de la Nouvelle Orléans, [illegible], au profit du gouvernement des Etats Unis, un fort lot de CHEVAUX DE RACE, comprenant ou partie les célèbres étalon "Paulo" "Sea West" "Vice Roy", "Whale" et "Bob Chestem", et treize juments et pouliches—des célèbres écuries de MM. Kenner et Minor.

☞ Cette vente est sans réserve, au plus haut enchérisseur POUR DU COMPTANT

Par ordre du Major Général B. F. BUTLER, commandant le département du Golfe,

J. W. SHAFFER,

Colonel et Q. M. en chef du Département du Golfe.

9 déc—au 15 janv

Vente pour liquidation.

Eaux de vie, Vins et Whisky d'Ecosse

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

MERCREDI, 10 décembre 1862, à onze heures du matin, il sera vendu, dans le magasin de l'importateur W H Vredenburgh, rue de la Vieille Levée, No 36, pour clore des consignations—127 futailles vieux Cognac, eaux-de-vie en octaves et en quarts de pipes, Louis Le Breton 1855, Aimé, Seignette et Jules Dupontois, importation de trois ans.

2 poinçons vieux whisky d'Irlande, [Mehane],
2 do do d'Ecosse [Ramsay]
1000 caisses vins rouges fins dont quelques-unes sont des marques les plus recherchées.

Des catalogues seront prêts deux jours avant la vente.

Conditions comptant. — 5 déc

AVIS.

BUREAU DE L'ANNOTATEUR DES VOTANTS pour la paroisse d'Orléans.

Ville de la Nlle Orléans.

TOUS les citoyens loyaux dûment qualifiés pour voter aux élections dans la ville de la Nouvelle Orléans sont prévenus que le bureau est maintenant ouvert pour l'enregistrement des votants de 9 heures A. M. à 3 heures P. M., au bureau du commissaire des rues, à l'Hôtel de Ville. Entrée par la rue Lafayette.

U. F. SEICHSHNAYDRE,

13 nov—30 — Annotateur

AVIS.

L'HOTEL ST CHARLES sera ouvert JEUDI, 4 du courant, et le genre européen y sera suivi. Les chambres sont prêtes et seront louées à des prix très-modérés, suivant la commodité. La salle à manger des messieurs est changée en un restaurant public où l'on trouvera ce qu'il y a de mieux sur le marché, à aussi bas prix que possible.

3déc—6t — D. M. HILDRETH & CO.

Avis aux marchands de modes.

Prix d'importation pour du comptant seulement.

W. DAUPHIN, 66 rue Douane,

AU PREMIER.

REÇU par les derniers arrivages, un assortiment complet de—

FLEURS ARTIFICIELLES,
RUBANS, SOIERIES, VELOURS,
PLUMES, RUCHES,
BLONDES, CREPES,
TARLATANES, FORMES.

Le tout du dernier genre et des nuances les plus en vogue. — 25 nov—1m

DEMANDE DE CUISINIERE.

ON a besoin d'une cuisinière pour une famille de sept personnes. Les meilleures recommandations seront exigées. S'adresser au bureau de l'ABEILLE.

5 déc—6t

AVIS.

LA société qui a existé jusqu'à ce jour sous la raison POTHIER & FAUCHEUX est dissoute d'un commun accord. — L. S. POTHIER, EUGENE FAUCHEUX.

M. L. S. POTHIER ayant acheté tout l'intérêt de M. Eugène Faucheux dans la maison POTHIER & FAUCHEUX, continuera le commerce de quincaillerie en son nom et pour son propre compte.

L. S. POTHIER,

M nov—1m — rue de la Vieille Levée No 62

Ouverture d'un nouveau magasin de chaussures créoles pour dames.

Le soussigné vient d'ouvrir au No 236, rue Royale, près de St-Philippe, un magasin de chaussures pour dames, fillettes et enfants, en gros et en détail.

Tous les genres de souliers faits sur commandes, dans le meilleur goût et au plus bas prix.

N. H. LAROSE.

2déc—6m — 236, rue Royale, ancien magasin Dansiger.

VINS. VINS.

100 barriques vin rouge ordinaire,
50 barriques vin rouge pour familles,
25 barriques vin rouge fin, 1er cru,
100 caisses vin rouge pour dessert,
200 do vin rouge ordinaire,
100 do vin blanc Haut Sauterne,
25 milliers bouchons assortis,
25 futailles vieille eau-de-vie,

A vendre par — E. BORDELOIS,

1 déc—1m — No 31, rue Conti

VENTES A L'ENCAN.

Vente de draps, casimirs, satin de laine, satinets, couvertures laine, flanelles, indiennes, gingham, chales, popelines, soieries, bonneterie &c., &c.

PAR E. ROGER & CO.

JOSEPH HOLZ, encanteur.

MARDI 9 décembre, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—

25 pièces draps noirs extra fin,
30 " casimirs et satin de laine,
150 " satinets couleurs assorties,
20 balles couvertures laine,
10 " flanelles, blancs, rouges et grises,
5 balles coton blanc 4¼,
3 balles dors
1000 pièces indiennes françaises, anglaises, et américaines,
4 caisses gingham, nouveaux dessins,
300 châles laine,
40 pièces popelines et soieries,
300 douzaines bas assortis,
140 sets, toile française, (nappes et serviettes,)
2 caisses mollotons blanc et dors,
2 " bandanas,

—ET—

150 lots, comprenant un assortiment de marchandises sèches de saison.

Conditions à la vente. — 5déc

Grande vente de Cognacs, Champagne, vins rouges et blancs, huile d'olive, Porto, Madère, fruits à l'eau de vie, vermouth, absinthe, kirsch, amandes, prunes, &c.

PAR E. ROGER & Co.,

JOSEPH HOLZ, encanteur.

MERCREDI, 10 décembre, il sera vendu, à 11 heures du matin, aux magasins des importateurs Messieurs Piaggio & Viosca Jr Nos 62 et 64, rue de la Vieille Levée—

25 futailles vieux Cognac,
200 paniers champagne, meilleures marques,
600 caisses vins rouges et blancs,
75 barriques gros vin rouge,
100 paniers huile d'olive, bouteilles et demi bouteilles,
100 quarts vins Porto et Madère,
300 caisses fruits à l'eau de vie et fruits au jus.

AUSSI

Vermouth, absinthe, kirsch, amandes, pruneaux, fromage, macaroni, vermicelle, petits pois, Champagne, &c.

POUR DROGUISTES.

1 caisse opium,
1 caisse rhubarbe,
35 caisses gomme arabique,
14 caisses réglisse,
2 caisses manne,
15 caisses nattes et chenevis.

AUSSI

Huiles de bergamotte, rose, limon et géranium

Le tout d'importation nouvelle.

Des catalogues seront prêts lundi 8 courant.

Conditions à la vente. — 5déc

GRANDE VENTE

de Scrips de Compagnies d'Assurances, et Actions de Banque.

PAR GABRIEL LEAUMONT,

Office No 69, rue de Chartres.

JEUDI, onze du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse des Marchands et Négociants, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane—

Scrips.

460	scrips d'assurance N. Orléans				1856
340	scrips compagnie d'Assurance des Citoyens				1856
38	do	do	do	do	1860
50	do	do	do	do	1861
40	do	do	do	Union	1859
34	do	do	do	do	1860
30	do	do	do	do	1861
36	do	do	do	do	1862
100	do	do	do	Marchande	1859
40	do	do	do	do	1860
40	do	do	do	do	1861
20	do	do	do	do	1862
6170	do	do	do	Soleil	1859
2300	do	do	do	do	1860
3787	do	do	do	do	1861
1050	do	do	do	do	1862
1300	do	do	do	do	1855
120	do	do	do	Crescent	1859
30	do	do	do	do	1860
50	do	do	do	do	1861
160	do	do	do	do	1862
140	do	do	do	Home	1860
180	do	do	do	do	1861
160	do	do	do	do	1862
420	do	do	do	New Orléans	1861
320	do	do	do	do	1862
300	do	do	do	Louisiane	1860
160	do	do	do	do	1861
1010	do	do	do	do	1862

Actions de Banque :

12 actions Banque de la N. Orléans,
70 do do des Artisans,
28 do do du Canal,
15 do do du Crescent City,

Scrips.

460	scrips Compagnie d'Assurance du Soleil				1859
1940	do	do	do	do	1860
1390	do	do	do	do	1861
100	do	do	do	do	1862
2100	do	do	do	do	1855
2000	do	do	do	do	1856
900	do	do	do	Crescent	1858
1400	do	do	do	do	1859
1000	do	do	do	do	1860
750	do	do	do	do	1861
2100	do	do	do	do	1862
1400	do	do	do	do	1860
1200	do	do	do	do	1861
800	do	do	do	do	1862
440	do	do	do	Louisiane	1861
370	do	do	do	do	1862

Conditions comptant avec privilège de payer moitié en billets de Banques des Marchands et du Crescent City et le reste en billets des autres Banques de la Ville ou en billets de la Ville—Règlements à faire le lendemain vendredi 12 courant, à midi, au bureau de l'encanteur. — 9 déc

Vins et whisky.

PAR D. W. C. FARRINGTON, encanteur.

Bureau à l'encoignure des rues Camp et Commune.

IL sera vendu, à l'enchère publique, MERCREDI prochain, 10 du courant, à midi, dans la rue Gravier, No 66—

100 barils et barriques vieux vin d'Oporto, de Madère, de Xeres et whisky.

Conditions, comptant, en monnaie courante. 9 déc

Beurre de Goshen.

PAR D. W. C. FARRINGTON, encanteur.

Bureau, à l'encoignure des rues Camp et Commune.

IL sera vendu, à l'enchère publique, sur la rue Gravier, No 64, MERCREDI prochain, 10 du courant, à midi—

200 frequins d'excellent beurre Goshen, pour être vendu en lots au gré des acheteurs.

Conditions, comptant en monnaie courante. — 9 déc

Succession de L. F. Colomb—No 19 186.

PAR J. B. CROZAT, encanteur.

Bureau, No 83, Passage de la Bourse.

IL sera vendu à l'encan, rue des Remparts, No 144, VENDREDI, le 19e jour du mois de décembre 1862, à 10 heures A. M.—En vertu d'un ordre de l'honorable J. S. Whitaker, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 6e jour du mois de décembre 1862, pour le compte de la dite succession, savoir :

Un lot de meubles, 2 montres, un lot d'argenterie, un lot de vieux fer.

Conditions—Comptant. — 9 déc—4 f en 10j

VENTES JUDICIAIRES

Henriette Micaud, épouse d'Alfred Chol vs son dit époux.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,961—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai le lundi, 15 décembre 1862, à 10½ heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à l'adjudication—

Le fonds et l'installation du magasin situé à l'angle des rues Toulouse et Royale, dans le 2me District de cette ville, consistant en livres, revues, papiers peints, &c., &c.

Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

JAS E. DUNHAM, Shérif de la Paroisse d'Orléans

8déc—2,5,9,12,15

Edward Dupasseur vs. U. Laroussini & Co.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans —No 9 271—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai le mercredi, 17 de décembre 1862, à 10½ heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à l'adjudication de—

Le fonds d'un magasin de marchandises sèches situé rue du Canal, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

JAS E. DUNHAM, Shérif de la Paroisse d'Orléans

6déc—6,9,12,15,16&17

Pierre Justin CRAMON vs. ses créanciers et les créanciers de Cramon & Bass.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 9334—En vertu d'un ordre de vente rendu le 1er décembre 1862, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai le MERCREDI 17 de décembre 1862, à 4½ heures, P. M. sur les lieux à l'angle de la rue Laharpe et le Chemin de Gentilly, 3me District de cette ville, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à l'adjudication de—

L'installation d'une manufacture de chandelles, consistant en une chaudière en cuivre, une chaudière en fonte, deux fourneaux, une presse à vis, deux machines, un lot de boîtes en ferblanc, châssis, séchoirs, &c., un bureau, une scie, une cuve, deux paires de balances, de la ciele sulfurique, une glace, une porte de tuyau, un coffre, un lot d'étagères et vitrières—Environ 45 douzaines peaux chamois, &c.

Aussi—Un scrip de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane pour l'année 1861.

Le tout saisi par l'insolvable à ses créanciers, et suivant bilan déposé en cour.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

JAMES F. DUNHAM, Shérif de la Paroisse d'Orléans et Syndic.

6 déc—9,12,15,17

D. Faures vs. C. Deswarte.

COUR du Septième Juge de Paix — Paroisse d'Orléans—No. 575.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable John J. Barrett, Septième Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans, je vendrai à l'encan ; publique, mardi, 9 décembre 1862, à midi, au No 358, rue Apollon, près Erato—

Un lot de souliers et d'articles pour cordonniers ; un lot de montres, &c., &c.—Saisis dans le susdit procès.

Conditions, comptant sur livraison.

27 nov—4,9 déc — T. F. McGUIRE, Constable.

AVIS.

Bureau de la Compagnie des chemins de fer de la ville de la Nlle-Orléans.

Nlle Orléans, 3 décembre 1862.

L'ELECTION annuelle de douze DIRECTEURS de cette compagnie, pour l'année, aura lieu, dans ce bureau, rue Royale, No 4, le TROISIEME LUNDI de décembre, 15 du courant, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. — P. R. MADRI, Secrétaire.

Compagnie du Gaz de la N. Orléans.

4 décembre 1862.

AVIS—Une élection de six Directeurs de cette Compagnie, pour l'année, aura lieu, au bureau, rue de la Commune, No 120, LUNDI, 5 janvier prochain, de dix heures A. M. à deux heures P. M.

Par ordre. — H. O. J. TISDALE,

5 déc—1m — Trésorier.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle Orléans et de Carrollton.

Nlle-Orléans, 1er décembre 1862.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu conformément à la loi, Lundi 5 janvier 1863, de dix heures du matin à deux heures de l'après-midi, au bureau No 16½, rue Baronne.

4 déc—au 5 janv — C. D. ELDER, secrétaire

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer de Jefferson et du Lac Pontchartrain.

Nlle Orléans, 1er décembre 1862.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette compagnie aura lieu, conformément à la loi, LUNDI, 5 janvier 1863, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi, au bureau No 16 1¼2, rue Baronne.

C. D. ELDER, Secrétaire

4 déc—aujanv

AVIS.

Bureau du grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Alger, 4 décembre 1862.

A partir de cette date, il ne sera pas reçu de fret à cette station après 4 heures P. M. et il n'en sera reçu à aucune heure de la nuit sans un permis de la compagnie.

HENRY M. ELLIOTT.

5 déc—6 — Surint. gén. et Directeur du chemin de fer.

PENSION BOURGEOISE

141..........RUE ST-LOUIS..........141

A LOUER quelques chambres garnies à louer Prix très-modérés. — 5nov—1m

MAISON A LOUER.

La maison haute au coin des rues St Claude et St Philippe. S'adresser à — A. DEGEORGE,

1er déc—3f — Coin Esplanade et Robertson.